



Problème de dettes dans une separation

Par **juliendu73**, le **12/11/2010 à 20:48**

Bonjour,

je souhaiterais avoir des informations.

Actuellement en procédure de divorce avec mon ex femme, j'ai été convoqué à une audience au tribunal car elle n'a pas payé son loyer pendant plusieurs mois.

En fait depuis septembre 2009 jusqu'à avril 2010, avant septembre on habitait ensemble.

Nous nous sommes mariés en avril 2008 et en avril 2009 elle a voulu le divorce.

Le problème c'est qu'elle était convoquée aussi au tribunal mais ne s'est pas présentée.

Moi je me suis présenté et de plus j'apporte des éléments au dossier tel que un bail me concernant sur cette période, une lettre de séparation de corps signée des deux parties (avec une phrase indiquant qu'elle atteste rester seul locataire ds le logement et s'engage à payer les sommes itinérantes à ce même logement)....

Je sais que tant que l'on n'est pas divorcé, on reste solidaire des dettes de l'autre.

La procédure de divorce est arrêtée car elle a décidé de passer en divorce pour faute.

Le truc c'est qu'elle fait tout pour ne pas être solvable. Le dossier étant renvoyé au mois de janvier, je ne sais pas si je dois me prendre un bon avocat ou non.

Alors tout conseil étant bon à prendre, je vous écoute.

merci

Durand Julien

Par **mimi493**, le **12/11/2010 à 21:13**

Étiez-vous cotitulaire du bail ? Avez-vous envoyé votre congé ?

La séparation de corps est un jugement, aucun acte sous seing privé ne peut attester d'une

séparation de corps.

Tant que le mariage subsiste, vous êtes solidaire de certaines dettes.

Par **juliendu73**, le **12/11/2010** à **21:18**

merci de votre réponse,

pour le bail oui on était co-titulaire et j'ai bien envoyé mon congé.